

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE LA RÉGIE**

**Réponses à la demande de renseignements no.1
de la Régie**

- 10 Références :**
- i) Pièce HQD-2, document 2, tableaux 4 et 5, pages 19 et 20 ;
 - ii) Dossier R-3541, pièce HQD-5, document 3, page 15 ;
 - iii) Dossier R-3515, pièce HQD-1, documents 1, 2 et 3.

Préambule :

À la référence i), le Distributeur indique que ses approvisionnements postpatrimoniaux prévus en 2007 sont de 9,104 TWh, provenant principalement d'un contrat avec TCE et de deux contrats avec HQP pour 8,47 TWh.

À la référence ii), le Distributeur fournissait les prix 2007 de ces contrats selon les paramètres de 2004 (coût du gaz naturel et/ou autres indices), à savoir : TCE, 507 MW, 4,1 TWh par an à 6 ¢/kWh ; HQP, 350 MW de base, 2,9 TWh par an à 5,5 ¢/kWh ; et HQP, 250 MW cyclable, 2,1 TWh à 7,4 ¢/kWh.

Le tableau 5 de la référence i) indique que le coût unitaire moyen des approvisionnements long terme envisagés par le Distributeur en 2007 est de 7,7 ¢/kWh. Il indique également que le Distributeur prévoit revendre une quantité d'énergie de 1 792 TWh entre mars et novembre 2007.

Les trois contrats de long terme fournis à la référence iii), comportent des options de report de la date de début des livraisons. Certaines de ces options pouvaient être exercées sans prime de report pour le Distributeur. D'autres options de report sont possibles pour les contrats avec HQP moyennant une prime de report. La date d'exercice de l'option est le 1^{er} janvier 2007.

Demandes :

- 10.1** Veuillez mettre à jour le coût unitaire en ¢/kWh des trois contrats mentionnés en préambule pour 2007 en indiquant la prévision du coût du gaz naturel utilisée.

Réponse:

Réponse à venir. Le coût unitaire en ¢/kWh des trois contrats pour 2007 est de 4,9 ¢/kWh pour le contrat en base de HQP, de 5,3 ¢/kWh pour le contrat cyclable de HQP avec un FU de 100 % et de 10,5 ¢/kWh pour le contrat de TCE en utilisant une prévision du prix du gaz naturel basée sur les prix "forward" Henry Hub sur le NYMEX, en date de mai 2006.

- 10.2** Veuillez expliquer pourquoi les options de report « sans prime » n'ont pas été exercées, en particulier pour les contrats de HQP dont les livraisons sont prévues après la pointe de l'hiver 2006-2007.

**Réponses à la demande de renseignements no.1
de la Régie**

Réponse:

La date limite de l'exercice de l'option de report sans prime, pour les contrats avec HQP, était le 1^{er} février 2006. À cette date, le niveau des besoins à approvisionner pour l'année 2007 ne justifiait pas un report des contrats (réf. État d'avancement 2005 du Plan d'approvisionnement).

- 10.3** Veuillez préciser si l'utilisation par le Distributeur d'une option de report avant le 1^{er} janvier 2007 pour un contrat de HQP, en assumant la prime de report présenterait un avantage économique pour sa clientèle, veuillez élaborer.

Réponse:

Le Distributeur évalue l'option de report associée aux deux contrats avec Hydro-Québec Production en tenant compte de l'ensemble des paramètres et implications pour lui, notamment :

- 1) la prime de report ;**
- 2) l'achat de la puissance et de l'énergie de remplacement ;**
- 3) le coût d'opportunité des contrats ;**
- 4) l'existence de stratégies alternatives.**

Sur cette base, le Distributeur a jugé qu'il n'y avait aucune justification au report de contrat.

BALISAGE ET EFFICIENCE

- 11 Références :**
- i) Pièce HQD-3, document 1, pages 19-20 ;
 - ii) D-2006-34, page 28 ;
 - iii) Hydro-Québec, Plan stratégique 2006-2010, page 39.

Préambule :

Référence i)

Tableau 5 « Indicateurs d'efficacité privilégiés par le Distributeur »

Tableau 6 « Autres indicateurs d'efficacité du Distributeur »

Tableau 7 « Composantes des indicateurs d'efficacité du Distributeur »

Référence ii)

« La Régie prend acte de la volonté du Distributeur de contenir l'évolution annuelle moyenne de tous ses indicateurs sous l'inflation ».